

Compte rendu
Attentat de Kigali en 1994 : Jean-Louis Bruguière accuse Paul Kagamé

LE MONDE | 21.11.06 | 11h11

En savoir plus avant les autres, Le Monde.fr vous fait gagner du temps. Abonnez-vous au Monde.fr : 6€ par mois + 30 jours offerts



L'escalade politico-judiciaire entre la France et le Rwanda au sujet du génocide de 1994 est sur le point de connaître un épisode-clé. Neuf mandats d'arrêt internationaux doivent être émis, mercredi 22 novembre, par le juge français Jean-Louis Bruguière contre des proches du président rwandais Paul Kagamé.

PUBLICITE

Chargé de l'enquête sur l'attentat contre l'avion du président Juvénal Habyarimana, le 6 avril 1994 – qui a entraîné le déclenchement du génocide durant lequel près de 800 000 Tutsis ont été tués –, le juge antiterroriste a transmis au parquet une ordonnance de soit-communicé cinglante contre M. Kagamé, dont *Le Monde* a eu connaissance.

Le juge y affirme que, "pour Paul Kagamé, l'élimination physique du président Habyarimana s'était imposée à partir d'octobre 1993 comme l'unique moyen de parvenir à ses fins politiques", c'est-à-dire "une victoire totale, et ce au prix du massacre des Tutsis dits 'de l'intérieur'".

Protégé par l'immunité réservée aux chefs d'Etat, le président rwandais devrait être traduit devant le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR), estime M. Bruguière, qui fait part de son intention de saisir le secrétaire général de l'ONU à ce sujet, afin qu'il informe le procureur du TPIR des charges retenues.

Les neuf personnes visées par les mandats – dont la date a été fixée en concertation avec le gouvernement français et le principe validé par le parquet – sont James Kabarebe, chef d'état-major général des forces rwandaises de défense; Faustin Nyamwasa-Kayumba, ambassadeur du Rwanda en Inde ; Charles Kayonga, chef d'état-major de l'armée de terre ; Jackson Nkurunziza, qui occuperait actuellement un poste à la garde présidentielle ou au sein des Forces rwandaises de défense ; Samuel Kanyemera, député du Front patriotique rwandais (FPR); Rose Kabuye, née Kanyangé, directeur général du protocole d'Etat ; Jacob Tumwine, lieutenant-colonel démobilisé ; Franck Nziza, qui occuperait un poste de capitaine à la garde présidentielle ou un poste de responsable d'une unité administrative ; Eric Hakizimana, qui occuperait un poste au sein du département G2 du Directorate of Military Intelligence.

Longue de près de 70 pages, l'ordonnance signée par le juge Bruguière est inhabituelle. Saisi depuis 1998 à la suite de la plainte des parents des pilotes français de l'avion, celui-ci n'était pas obligé de motiver l'émission de mandats d'arrêt internationaux. Mais ce moment essentiel dans l'instruction lui permet de faire une synthèse des investigations conduites avec la division nationale antiterroriste (DNAT). Afin de démontrer la responsabilité directe de Paul Kagamé et de son entourage dans l'attentat, le magistrat rappelle les témoignages recueillis ces dernières années, ainsi que les éléments matériels sur la provenance des missiles sol-air utilisés.

Selon le juge Bruguière, la décision d'attenter à la vie du président rwandais aurait été prise lors d'au moins trois réunions tenues fin 1993 et début 1994 au quartier général du haut-commandement militaire du Front patriotique rwandais (FPR) à Mulindi. Etaient notamment présents, autour de Paul Kagamé, son adjoint le lieutenant-colonel James Kabarebe et les officiers Faustin Nyamwasa Kayumba et Charles Kayonga.

Le juge affirme que "l'ordre final d'abattre l'avion présidentiel a été donné par Paul Kagamé lui-même lors d'une réunion qui s'était tenue à Mulindi, le 31 mars 1994, la planification et la phase opérationnelle étant confiées au colonel James Kabarebe, qui avait été notamment chargé de constituer une équipe spécialisée dans l'utilisation de missiles sol-air fournis par l'Ouganda". Une équipe désignée sous l'expression de "Network commando".

LA LOGISTIQUE DE L'ATTENTAT

Cette réunion du 31 mars a été notamment évoquée par Aloys Ruyenzi, ancien membre de la garde rapprochée de M. Kagamé. Selon ce témoin, le chef du FPR aurait dit : "La guerre ne se terminera pas si le président Habyarimana n'est pas mort." M. Ruyenzi dit avoir assisté à la remise de deux missiles à quatre militaires, qui les avaient chargés dans un véhicule faisant partie d'un convoi escorté par les casques bleus de la Mission des Nations unies au Rwanda (Minuar) à destination du Conseil national pour le développement (CND), où était basé un bataillon du FPR, à Kigali.

Entendu le 8 juillet 2002, un militaire belge affecté dans cette force, le sergent Dimitri Pauwels, a lui-même constaté que, quelques jours avant l'attentat, de nombreux véhicules, non prévus initialement, transportant entre 200 et 300 personnes armées en civil et en uniforme, s'étaient glissés dans un convoi du FPR, au départ de Mulindi et en direction du CND à Kigali. Le sergent faisait partie de l'escorte. Le juge souligne que, pour le FPR, le siège de ce conseil a été "sa base logistique pour la réalisation de l'attentat et sa tête de pont avancée pour le déclenchement de l'offensive militaire".

Selon Abdul Ruzibiza, ancien officier du FPR puis de l'Armée patriotique rwandaise (APR) héritière du mouvement rebelle tutsi, entendu le 3 juillet 2003, les missiles sont entrés au Rwanda en janvier 1994. Ils auraient été introduits à Kigali dans le CND "à bord d'un camion Mercedes, dissimulés sous du bois de chauffage". Une commission rogatoire internationale envoyée en Russie en juin 2000 a permis d'établir que les deux missiles faisaient partie d'une commande de 40 unités de type SA16 Iгла livrées à l'Ouganda. Mais les deux lance-missiles, transférés au Zaïre, n'ont jamais été retrouvés.

Le 6 avril vers 20 h 30, explique l'ordonnance, le second missile tiré touchait le Falcon 50 qui approchait de Kigali. Innocent Marara, qui a travaillé dans une résidence de Paul Kagamé jusqu'en février 2001 avant de fuir, a expliqué que, dans la soirée du 6 avril, les militaires du FPR affectés aux transmissions avaient reçu un message annonçant la réussite de l'opération.

Entendu le 8 juin 2000, le lieutenant-colonel français Grégoire de Saint-Quentin, qui avait été en poste à la mission de coopération française au Rwanda du 11 août 1992 au 12 avril 1994, a confirmé ces dires. Selon M. Bruguière, le militaire français "a déclaré avoir vu le message manuscrit émanant du commandement du FPR annonçant le succès de l'escadron renforcé".

Autre preuve de préméditation, selon le magistrat : "Il a pu être établi que toutes les unités de l'APR avaient été mises en préalerte depuis le 3 avril 1994 et que, dans les jours précédant l'attentat, tous les responsables du FPR, hébergés au CND, avaient rejoint le quartier général de Mulindi."

Le juge Bruguière ne se contente pas des faits ; il développe aussi sa propre analyse du génocide. Il suggère que le chef du FPR avait prévu et instrumentalisé les massacres, déclenchés par le régime hutu. "Le général Paul Kagamé avait délibérément opté pour un modus operandi qui, dans le contexte particulièrement tendu régnant tant au Rwanda qu'au Burundi entre les communautés hutu et tutsi, ne pouvait qu'entraîner en réaction des représailles sanglantes envers la communauté tutsie qui lui offriraient le motif légitime pour reprendre les hostilités et s'emparer du pouvoir avec le soutien de l'opinion internationale", écrit-il.

Piotr Smolar



EN UNE EN CE MOMENT

Les obsèques de Pierre Gemayel vident à la manifestation antisyrilienne

EADS : une enquête pour "délit d'initié" a été ouverte

Les Français sont moins pauvres, selon l'Insee

L'état de santé de l'ex-agent russe Alexandre Litvinenko s'est dégradé

ET AUSSI

Portfolio Le Monde 2 : Voyage officiel au Xinjiang

Chat UMP : d'autres candidats peuvent-ils émerger face à Nicolas Sarkozy ?

Nécrologie Robert Altman, cinéaste américain, est mort

AFRIQUE

Le Rwanda dénonce la "manœuvre" du juge Bruguière

En RDC, des partisans de Jean-Pierre Bemba attaquent la Cour suprême à Kinshasa

LES DÉPÊCHES

UE-Russie: discussions toujours en cours pour lever le veto polonais AFP 12h59

Fusion Canal+/TPS: le groupe prévoit des départs volontaires pour gommer les sureffectifs AFP 12h53

Le mannequin Kate Moss fait un bref début sur les planches londoniennes AFP 12h49

Tripoli: l'Europe opposée à la création d'un fonds spécial immigration AFP 12h41

Retournez en haut de la page



AFP/BERTRAND LANGLOIS
 Le Juge français Jean-Louis Bruguière lors d'une conférence de presse à Londres, le 14 novembre 2006.

Débatte
 Chat
Le Rwanda, dix ans plus tard
 Stephen Smith analyse le traumatisme et les responsabilités du génocide rwandais.

Lire
Editorial du "Monde" Un procès salubre
Chronologie Le génocide au Rwanda et ses suites
Bilan France-Rwanda : l'ombre du génocide continue à peser
Les faits Le signal de départ du "crime des crimes"
Profil Paul Kagamé : un destin forgé dans les maquis africains et les services de sécurité
Zoom Le juge Bruguière veut que le tribunal de l'ONU juge Paul Kagamé
Profil James Kabarebe : un jeune stratège de génie
Thématique Le Rwanda, dix ans après le génocide

Fiche pays
Rwanda
 Chef de l'Etat : Paul Kagamé
 Premier ministre : Bernard Makuza
 Capitale : Kigali
 Superficie : 26 000 km2
 Population (hab.) : 8,4 millions
 Densité : 323 hab./km2
 Monnaie : franc rwandais (0,0013525 €)

Sites utiles
Tribunal pénal international pour le Rwanda
 Informations et actualités du TPIR

La sélection emploi Talents.fr
RESPONSABLE RELATION PRESSE (H/F)
 STIF
ASSISTANT EDITORIAL (H/F)
 LAW LEX
 Toutes les offres

Flash shopping

KLM Promotion Chine... Vite klm. fr !	Sofinco LE BON CALCUL SOFINCO Le bon calcul Sofinco : à partir de 3,9% TEG fixe
---	---

Toutes nos offres exceptionnelles

Liens publicitaires

Maroc, petits prix avec Promovacances
 Réservez votre voyage au Maroc à petits prix sur Promovacances : hôtels, séjours, circuits, thalasso, week-end et locations.
promovacances.com

Voyages au Maroc au meilleur prix
 Toutes les promos, tous les prix ! Voyages au Maroc : faites votre choix parmi nos voyageurs et faites de bonnes affaires!
fr.search2save.com